Trente-sixième Année — N° 179 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES DIMANCHE 28 JUIN 1891

# JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
*Directeur : ALFRED REBOUX*
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 27 JUIN 1891

## DES CAUSES DU MALAISE ACTUEL

En 1791, l'Assemblée nationale, dominée par l'idée que l'Etat est tout et l'individu rien, interdit d'une manière absolue les associations, notamment entre les artisans qui, selon elle, prétendaient à tort avoir à défendre des intérêts communs. Cette lamentable erreur de la Révolution laissa l'ouvrier sans défense contre les exigences des patrons dont plus d'un, comme le disait Mgr Régnier dans un de ses premiers mandements, ne vit plus que le complément d'une machine dans ceux qu'il employait, ne tint compte ni de leurs forces, ni de leur âge, ni de leurs mœurs et ne sembla poursuivre qu'un seul but : gagner le plus d'argent possible. Il n'est que juste de dire qu'à Roubaix comme à Tourcoing, il n'en fut pas généralement ainsi.

Quand, au moyen âge, pareil fait s'était produit, l'Eglise, dont la voix était encore entendue, avait d'abord établi la *trève de Dieu*, qui laissait quelque répit aux malheureux serfs, toujours les premières victimes des agressions des barons du voisinage. Et comme il n'y avait point alors d'autorité civile capable de leur imposer le respect de cette loi, ceux qui s'obstinaient à la fouler aux pieds, voyaient les curés, précédés des bannières de leurs paroisses, mener à l'assaut des castels, leurs paroissiens, qui réussissaient presque toujours à mettre à la raison les châtelains trop rapaces.

Il n'y a plus de donjons à détruire, mais on pourrait bien voir un jour les syndicats mettre en interdit les usines, s'il s'en trouvait, qui tromperaient les ouvriers sur le poids, l'aunage ou le numéro. Ce ne serait vraiment pas plus condamnable que de voir le patron congédier l'ouvrier ou l'employé infidèles.

Un peu plus tard, l'Eglise défendit de faire travailler les serfs les jours de dimanches et de fêtes, comme la loi de Moïse avait interdit d'imposer aucun travail, le jour du sabbat, aux serviteurs et aux servantes, voire même aux bœufs et aux ânes.

Le Souverain Pontife Léon XIII n'a donc fait que se conformer aux traditions de l'Eglise, en élevant récemment la voix en faveur des petits et des faibles. Depuis un siècle d'ailleurs, beaucoup d'évêques ont réclamé contre la dure condition faite aux travailleurs, pour leur assurer au moins le repos dominical, auquel ils ont droit comme chrétiens ou simplement comme hommes.

Dans les régions où la foi s'était affaiblie, on se moqua de leurs avertissements, et il arriva malheureusement que bien des patrons, qui avaient conservé la foi, se crurent obligés de les imiter plus ou moins, pour soutenir la concurrence.

Qu'en est-il résulté ?

C'est que des hommes ambitieux exploitèrent [illegible] un marchepied pour escalader le pouvoir. Ils retournèrent contre la bourgeoisie, qui avait reconstitué une aristocratie financière et industrielle, parfois plus dure que l'ancienne, les armes qu'au siècle dernier cette bourgeoisie avait employées contre l'autel, le trône et les seigneurs. Il leur fut facile de faire admettre au peuple que ceux qu'une révolution avait portés au pouvoir et à la fortune, pouvaient en être dépossédés par une autre révolution; et le peuple ne sut point distinguer entre ceux-là et ceux dont la richesse était le fruit légitime du travail et de l'économie, et il les engloba tous dans un même sentiment de convoitise et de haine, sans cesse attisées par les livres, les brochures, les journaux, les orateurs des clubs.

Les uns prirent peur, les autres haussèrent les épaules ; tous comptèrent sur les baïonnettes pour réprimer la violence si elle se produisait ; mais les idées sont plus fortes que les baïonnettes : c'est par des idées qu'il faut les combattre.

Nous ne nous donnerons pas le ridicule de nous ériger en prophète après coup, ni de rappeler qu'il eût fallu opposer, à profusion, les brochures aux brochures, les journaux aux journaux, les conférences aux conférences; que les patrons et les gouvernants eussent dû examiner sérieusement les revendications des travailleurs, les éclairer en toute occasion sur ce qu'elles pouvaient avoir d'excessif et de déraisonnable, et s'appliquer à donner satisfaction à celles qui étaient justifiées, au lieu d'attendre qu'on les leur imposât.

C'est ce que, dans l'antiquité, comprenait admirablement le Sénat romain, et ce que pratique de nos jours, avec non moins de sagesse, le Parlement britannique.

Il eût fallu aussi organiser, depuis l'école primaire jusqu'à la faculté, un enseignement économique qui eût mis la jeunesse en garde contre des entraînements parfois coupables, mais souvent généreux; qui l'eût habituée à ne pas accepter, sans examen, les théories nouvelles, à discerner de bonne heure ce qui est juste et ce qui ne l'est pas, ce qui est possible pour le moment et ce qui pourra seulement le devenir, ce qu'il peut attendre de lui-même et ce qu'il doit demander aux patrons et à l'Etat.

Il eût fallu enfin, bien des gens commencent à s'en apercevoir, ne pas combattre l'enseignement religieux, parce que la religion, au témoignage de Montesquieu, est toujours le plus ferme soutien des Etats; qu'elle est assurément le plus sûr garant de la paix sociale, que seule elle a qualité pour prêcher au riche la modération dans ses jouissances, la charité pour les malheureux, la justice et la bienveillance pour tous et surtout pour ceux qui le servent ; et, au travailleur, la patience dans les jours mauvais et la fidélité aux engagements.

Comment veut-on que le malheureux qui n'attend aucune compensation au-delà du tombeau, ne réclame point sa part des jouissances d'ici-bas ? Comment veut-on qu'il accepte sans murmurer les rudes labeurs, et les souffrances sans limites et les outrageants dédains ?

Ceci nous amène à examiner les autres causes du malaise social actuel.

Un écrivain célèbre a dit que le plus grand mal de l'essai prématuré de Laws fut moins d'avoir ruiné quantité de familles que d'avoir développé un luxe effréné et accoutumé à des jouissances inconnues jusque-là. S'il est agréable en effet, qu'on nous pardonne cette comparaison triviale, de remplacer, dans son ordinaire, un hareng saur par un bifteck, il est toujours pénible de se voir réduit à remplacer un bifteck par un hareng saur. Les parvenus sont volontiers satisfaits ; les gens tombés ne le sont jamais ; jamais ils ne s'avouent qu'ils ont été, le plus souvent, les artisans de leur propre ruine ; ils s'en prennent à tout le monde, jalousent et haïssent tous ceux qui ont été plus sages ou plus heureux. Milton, dans son *Paradis perdu*, n'assigne pas d'autre motif à la haine de Satan contre l'homme jouissant des délices du paradis terrestre. Or, dans notre temps, où les fortunes sont si mobiles, grand est le nombre des gens ruinés, plus grand encore est celui des déclassés, qui n'aiment pas plus que les premiers les heureux qui les entourent.

Voilà tout un monde ennemi de la paix sociale.

D'un autre côté, les merveilleuses découvertes de notre siècle, de la vapeur surtout, en facilitant les voyages, ont singulièrement contribué à exalter chez nous la soif des jouissances. On veut vivre à la vapeur et même à l'électricité; on ne se contente [illegible] on veut faire sa fortune en quelques années, et cette soif immodérée de l'or fait éclore, chaque jour, une foule d'entreprises qui tombent le lendemain, engloutissant l'épargne des classes moyennes toujours crédules, toujours prêtes à se livrer au premier charlatan qui leur promet la fortune à bref délai.

Il semble vraiment que notre génération voudrait vivre en un jour, tous les jours de sa vie, goûter toutes les jouissances et tous les plaisirs de la terre, en posséder toutes les merveilles. Ceux qui peuvent se les payer, multiplient les voyages lointains, prolongés, coûteux ; les autres se contentent d'excursions qui absorbent le salaire de plusieurs semaines ; en haut, des habitations luxueuses remplacent les modestes demeures, et, plus bas, l'employé occupe la maison qu'habitait naguère son patron et l'ouvrier celle dont se contentait l'employé ; c'est un progrès assurément, mais un progrès qui vide la bourse.

Autrefois la mode, cette coquette et tyrannique reine du monde, durait plusieurs années : aujourd'hui elle change plusieurs fois l'an. Paris imite la Cour, et la province imite Paris, écrivait Labruyère, il y a deux siècles : Il n'y a plus de Cour à imiter, mais la mode n'a rien perdu de ses exigences : les pères de famille en savent quelque chose. Il en est de même de l'ameublement et de la table. Tous, même les plus sages, nous avons été plus ou moins entraînés par ce courant aussi difficile à remonter que la cataracte de Niagara.

Encore une fois, c'est un progrès matériel, mais un progrès qui impose, au plus grand nombre, des charges supérieures aux ressources, provoque le trouble dans les ménages, l'ennui, le mécontentement et rend plus douloureux, plus pénible à supporter le dénuement des malheureux. Et c'est ainsi que la discorde sociale grandit en même temps que le progrès matériel.

Le fait peut sembler étrange ; il est cependant tout naturel. Qui de nous, en effet, ouvrier, employé, marchand, qui, voyant augmenter ses ressources, ne se donne, comme on dit vulgairement, un peu de bon temps? Les riches sont-ils bien coupables de nous imiter? Il faudrait leur supposer une vertu dont nous aurions le droit d'être jaloux.

J'ai déjà rappelé la déclaration des ouvriers de Calais qu'ils ne pouvaient vivre en gagnant six francs par jour, et l'on me permettra de constater que ce ne sont pas toujours les ouvriers les moins payés qui se mettent en grève. J'en conclus que l'argent ne suffit pas seul à rendre le cœur content, et que se borner, pour rétablir la paix sociale, à améliorer, ce qui est nécessaire, le sort matériel de l'ouvrier, c'est prétendre guérir ses coliques en faisant badigeonner sa maison.

Je demande pardon au lecteur de la longueur de cet article, je dois le compléter pourtant par une dernière observation.

Autrefois, la plupart des ouvriers travaillaient en famille et se bornaient, le dimanche, à aller faire au cabaret leur partie de boules, d'arc ou de cartes. Parfois ils y rencontraient le patron qui s'asseyait à la même table, causait avec eux, buvait avec eux. Au départ, il payait un petit verre, et chacun s'en retournait content.

Aujourd'hui plus rien de semblable ; il y a des cercles pour toutes les bourses ; chacun est classé au poids de son or. L'ouvrier seul continue de fréquenter le cabaret où il est à la merci des beaux parleurs, qui ne trouvent personne osant ou sachant leur répondre ; ou bien lui aussi à son cercle, car il est bien aussi un peu aristocrate sans s'en douter; il n'entend pas se mêler à tout le monde ; si bien qu'il n'y a jamais eu si peu d'égalité en France que depuis qu'on l'a imposée — sous peine de mort ; oui, sous peine de mort ; c'est la devise qui le dit : *Liberté, Egalité, Fraternité ou la mort.*

Vinrent les grandes usines. Chacun sait qu'une grande réunion de personnes, dans une même salle, vicie promptement l'air si l'on n'y établit une ventilation suffisante : elle ne vicie pas moins l'air moral si une surveillance sévère n'y met bon ordre. On a fréquemment oublié le premier point, presque toujours le second, et l'on a trop souvent laissé les adolescents exposés à tous les entraînements les jeunes filles à toutes les séductions, les ouvriers chrétiens à toutes les railleries des impies qui les coudoyaient. On recueille aujourd'hui les fruits de cette négligence.

D'autre part les patrons se sont aussi tenus trop à l'écart de leur personnel, abandonnant toute l'autorité à leurs subalternes. De là une foule d'abus contre lesquels les ouvriers n'avaient aucun recours, et dont ils faisaient invariablement remonter la responsabilité au patron, absolument comme le paysan qui croyant avoir à se plaindre du garde-champêtre, accuse le gouvernement.

Aujourd'hui la défiance de l'ouvrier envers le patron est extrême : il appartient aux patrons de la faire cesser. C'est son intérêt comme celui de ses ouvriers, c'est donc son devoir. Je souhaite qu'il le veuille et en prenne les moyens.

J'espère pouvoir les indiquer un jour : En attendant, je me tiens à la disposition de ceux qui désireraient me consulter à ce sujet.

ALEXANDRE FAIDHERBE.

## UN MANDEMENT ÉPISCOPAL

On télégraphie de Grenoble, 26 juin, au *Figaro* :

Mgr Fava vient d'adresser au clergé de son diocèse une longue circulaire l'invitant à fonder, sous sa haute tutelle, une Société dite *Parti catholique*, qui aura pour but de défendre les intérêts de l'Eglise et de prendre parti pour elle dans toutes les questions auxquelles elle est mêlée.

Ce document emprunte surtout son importance dans les passages suivants par lesquels Mgr l'évêque de Grenoble déclare, tant en son nom qu'en celui des prêtres de son diocèse, faire solennellement adhésion à la République.

« Afin que nous ne soyons pas accusés de tramer un complot contre les institutions républicaines, voici ce que nous déclarons publiquement et solennellement pour vous et pour nous :

» Article 1er. — Nous acceptons la forme de gouvernement qui est celle de la France aujourd'hui, c'est-à-dire la République. Nous voulons un chef qui soit catholique c'est la loi de notre pays. Nous voulons un gouvernement qui s'inspire dans ses lois et son action des croyances catholiques, religion de la très grande majorité des Français, et non des erreurs maçonniques, dont la base est le naturalisme et qui ne sont professées que par un petit nombre de Français.

» Art. 2. — Pour arriver à réaliser parmi nous cet idéal qui s'impose à notre foi, nous aurons recours à tous les moyens honnêtes et permis. Nous nous efforcerons surtout d'avoir comme représentants, à la Chambre et au Sénat, des catholiques fidèles à leurs croyances et intelligents dans les affaires qu'ils auront à traiter.

» Art. 3. — Nous prendrons pour guider notre action la dernière encyclique de Léon XIII : « De la condition des ouvriers basée sur le saint évangile et la justice naturelle. »

» Art. 8. — Il se formera divers Comités, conformément aux lois, dans les arrondissements, les cantons, les paroisses, etc., selon qu'il en sera besoin. »

A cette fin, nous réclamons nos droits de citoyens français dont n'est pas privé le prêtre, forcé d'ailleurs aujourd'hui à être soldat et à défendre le pays comme tous les autres citoyens. »

## LES MANŒUVRES NAVALES

Toulon, 25 juin. — L'escadre est restée cette nuit et ce matin aux Salins d'Hyères.

Quelques avaries sans importance ont été signalées, mais elles seront réparées avant ce soir.

L'amiral Reunier, préfet maritime, a pris le commandement des forces destinées à la défense de Toulon.

Toutes les troupes de l'armée de terre ont reçu l'ordre de se tenir prêtes à partir au premier signal.

L'ordre de mise en état de siège doit être expédié de Paris ; en même temps, l'amiral Duperré recevra l'ordre d'attaquer Toulon et de tenter sur le littoral une opération de débarquement.

Tout le long de la côte, les douaniers font le service de surveillance avec la plus grande activité.

Des torpilleurs de la défense mobile du port de Toulon longent la côte.

Il est probable que, dès aujourd'hui, tous les forts seront occupés et que les manœuvres à double action commenceront lundi.

D'ici là, les réservistes qui ont été embarqués à bord des 3e et 4e divisions vont être exercés au tir; c'est dans ce but que l'escadre est restée aux Salins d'Hyères.

Paris, 26 juin. — Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Duperré le télégramme suivant des Salins d'Hyères, 25 juin, 6 h. du soir :

« J'ai appareillé de Marseille avec les première et deuxième divisions, ainsi qu'avec le « Desaix », le « Tage », le « Vautour ». la « Dague », la « Dragonne ». les torpilleurs « 126 et 127 », le « Mehl » et le « Coureur ».

» J'ai rallié la quatrième division qui croisait au large avec le *Faucon* et le *Forbin*. J'ai évolué autant que la brume l'a permis. Tous ces bâtiments sont mouillés aux iles d'Hyères où le *Sfax* me rejoint.

» Le *Mehl*, qui avait évolué avec l'escadre et filé 17 nœuds ne fait pas d'eau.

» La nuit dernière, exercice de branle-bas de combat de nuit ; demain, tir pour les réservistes et lancement de torpilles par tous les torpilleurs. »

Brest, 26 juin. — Les torpilleurs sont sortis hier.

Le *Fulminant*, la *Tempête*, le *Forfait*, le *Nielly*, l'*Eclaireur*, ont fait leurs poudres et sont rentrés en rade sous vapeur. Ils sont prêts à prendre la mer.

## LA SITUATION COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 27 juin.

L'amélioration, signalée par notre précédent bulletin, s'est encore maintenue cette semaine dans le commerce des laines. Les prix plus élevés demandés par les détenteurs ont peut-être arrêté quelques acheteurs : cependant il y a encore des demandes et les affaires suivent un courant assez régulier. Les peignés Buenos-Ayres, de 5,25 à 5,40 et les croisés, de 5 fr. à 5,25 sont plus particulièment recherchés. Les prix accusent une tendance à la fermeté.

En blousses les affaires sont actives à prix bien tenus.

*Situation de la fabrique.* Les espérances qu'on avait conçues la semaine dernière, semblent ne pas devoir se réaliser, du moins quant à présent. En effet, ces alternatives de beau temps et de pluies et d'orages sont plutôt de nature à enrayer la vente.

Une seule catégorie de fabricants et de commissionnaires semble avoir été mieux partagée depuis le commencement de l'année : c'est la branche des tissus pour caoutchoucs.

En général, c'est le calme qui règne toujours en fabrique.

**Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.**

## LA GRÈVE DES BOULANGERS A PARIS

### Les arrestations de jeudi et les mesures prises par la Préfecture de police

Paris, 26 juin. — Ce matin, une délégation de la chambre syndicale des garçons boulangers a fait auprès du préfet de police une démarche pour obtenir la mise en liberté des inculpés; ainsi qu'hier, ils ont essuyé un refus que le préfet base sur les instructions reçues du ministre de l'intérieur.

Les mesures prises par la préfecture, en vue de toute éventualité, sont des plus sévères. Les bureaux de placement sont fermés et leurs abords gardés par de nombreux agents de police.

Les grévistes arrêtés, après un interrogatoire sommaire, sont envoyés immédiatement au Dépôt.

Certains patrons boulangers avaient demandé à l'autorité militaire de mettre à leur disposition des soldats qu'ils auraient employés en cas de besoin; il leur a été répondu négativement, les magasins de la manutention employant tous leurs soldats boulangers à fabriquer d'énormes quantités de pain, en prévision d'une prolongation de la grève; tous les fonds de campagne sont prêts à être utilisés.

### Une réunion des ouvriers boulangers à la Bourse du travail

Paris, 26 juin. — Les boulangers ont tenu une réunion à 2 h. à la Bourse du travail ; tous en manches de chemises discutaient avec animation, avant l'ouverture de la séance, se reprochant mutuellement d'avoir travaillé la nuit dernière.

Le secrétaire du syndicat des boulangers viennois est nommé président et dit qu'il faut prendre des décisions énergiques.

Un délégué donne lecture de la correspondance; deux maisons rue d'Allemagne n'ont pas eu de pain; six boulangers du dix-septième arrondissement se sont trouvés dans le même cas; deux patrons ont menacé de leur revolver les boulangers qui voulaient débaucher leurs ouvriers.

Un délégué de la Commission des boulangers annonce qu'elle a renoncé à l'idée de faire placarder des affiches invitant les boulangers à cesser le travail, parce que ces affiches seraient certainement lacérées; un autre dit qu'il ne faut pas se décourager, qu'il connait bien la corporation de la boulangerie et que la grève qui n'a été faite que dans quelques maisons va rapidement se propager et devenir générale.

L'auditoire écoute assez inattentivement toutes ces harangues que n'accueillent plus, comme les jours précédents, les cris de « Vive la grève! »

L'enthousiasme ne se ranime un peu que quand communication est donnée de l'adhésion au syndicat de quelques patrons et de 150 ouvriers de Saint-Germain. On applaudit ferme l'appel du comité exécutif qui recommande de ne pas faire de tapage aux abords de la salle, ce qui amènerait forcément la fermeture de la Bourse du Travail. Et on sait, ajoute-t-il, que c'est le but poursuivi par nos gouvernants.

Le citoyen Andrieu, secrétaire du Congrès du parti ouvrier qui se tient en ce moment à Paris, vient apporter la promesse du concours moral et pécunier des 193 chambres syndicales et corporations qui y sont représentées.

On l'acclame, quand il s'écrie qu'il faut que cette fois les boulangers arrivent au but poursuivi sous peine d'exclusion des corporations ouvrières.

L'assemblée refuse énergiquement la faveur qu'ont demandée les sociétés coopératives de pouvoir continuer à faire du pain.

Après de nombreux discours qui signalent à la vengeance des grévistes les représentants des bureaux de placement et les patrons leurs amis, le délégué de la boucherie, le citoyen Loze, prononce un discours extrêmement violent. « Le pain de luxe, dit-il, va manquer. Très bien. Il faut que les députés, Constans en tête, *bouffent à la gamelle* (sic). Cris de : A bas Constans. Vive la grève générale. Le succès du reste est assuré. Les patrons sont démoralisés. »

Enfin, devant la lassitude générale, on met aux voix l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité :

« Les citoyens boulangers réunis au nombre de 1500, Considérant qu'un certain nombre de camarades affirment qu'ils n'ont pas compris que la grève votée hier, dût être immédiate, prennent note de leur bonne volonté et les engagent au nom de la solidarité ouvrière de faire grève dès ce soir. » Cris de: vive la grève générale.

Et là dessus les grévistes quittent la salle et se répandent sans incident dans les cafés et chez les marchands de vin voisins.

MM. Baudin et Ferroul circulent parmi les groupes recommandant le calme. Vers cinq heures, un mauvais plaisant fait éclater un pétard aux environs de la Bourse du Commerce. L'émotion est un moment très vive. On se précipite de ce côté, l'inspecteur divisionnaire et ses agents rassurent la foule en souriant.

Le comité exécutif de la grève, doit, dès ce soir, nommer des délégués chargés d'organiser la surveillance autour des boulangeries des divers quartiers.

### Comment Paris sera approvisionné de pain

Paris, 26 juin. — La préfecture de police a dû se préoccuper de savoir si les boulangeries seraient ce matin en état de fournir à leurs clients la quantité de pain qu'elles leur livrent d'ordinaire; dans cette intention, elle a fait cette nuit une enquête et appris que, sur un million de kilogrammes consommés chaque jour par la population parisienne, il ne manquerait ce matin, d'après les prévisions les plus pessimistes, que 47,000 kilogrammes environ.

Elle a aussitôt transmis ce chiffre à la préfecture de la Seine qui est chargée d'approvisionner Paris de pain: celle-ci avait, d'autre part, convoqué dans la soirée d'hier tous les maires des divers arrondissements de Paris pour les informer que dès ce matin une certaine quantité de pain serait mise à la disposition de chacun de leurs arrondissements; les boulangers n'auraient qu'à indiquer à la mairie la quantité de pain qu'il leur fallait; des arrangements ont donc été pris pour que, dès ce matin, la ville de Versailles puisse en envoyer vingt mille kilos, la ville de St-Germain deux mille kilos; seulement le service de la manutention militaire du quai de Billy pourra en fournir pour sa part un contingent de deux cents mille kilos.

D'autre part, la boulangerie Scipion, dépendant de l'assistance publique, sera également mise à contribution, s'il en est besoin.

En outre, dans les régiments de la banlieue, des ordres ont été donnés pour que les fours de manutention soient tenus prêts à fonctionner ; de plus, si la situation l'exigeait, on ferait appel à l'industrie privée de la grande banlieue.

Les vingt mille kilos de pains fabriqués cette nuit à Versailles ont été amenés à Paris aujourd'hui par les équipages du train.

### Une invite à la grève générale

Les délégués des quatre groupes de la boulangerie se sont réunis ce matin au siège social des Viennois, rue de l'Arbre-Sec; ils ont déclaré que la plupart des boulangers qui assistaient hier au Tivoli-Waux-hall avaient mal interprété le vote en faveur de la grève ; ils ont décidé qu'ils feraient apposer cette après-midi, une affiche invitant tous les boulanger à cesser immédiatement le travail.

Paris, 26 juin. — La grève des boulangers est stationnaire et la situation est à peu près la même qu'hier soir.

La soirée a été calme. A signaler toutefois, quelques incidents sans importance, notamment dans les faubourgs Saint-Honoré et Montmartre, où deux bandes de grévistes ont été dispersées par la police.

### La question des bureaux de placement à la Chambre

Paris, 26 juin. — Les délégués des syndicats des patrons boulangers et bouchers, ainsi que les délégués des ouvriers sont encore venus aujourd'hui à la Chambre pour être entendus par la commission des bureaux de placement. La commission aura terminé son enquête lundi et la question pourra être portée devant la Chambre à la fin de la semaine prochaine; c'est-à-dire trop tard pour que la décision du Parlement puisse influer sur l'attitude des grévistes.

## LA GRÈVE DES BOUCHERS

Paris, 26 juin. — Si on se montre assez optimiste au sujet de la suite que peut avoir le commencement de grève des ouvriers boulangers qui s'aperçoivent aujourd'hui qu'ils ont agi avec trop de précipitation et qu'ils ne sont pas soutenus par l'opinion publique, on est en revanche très pessimiste au sujet de la grève des bouchers : celle-là on la prévoit générale pour lundi prochain.

En effet, une effervescence assez vive a été constatée toute la matinée aux abattoirs de la Villette : Les « tueurs » surtout manifestent hautement leur résolution de faire grève, et un grand nombre d'adhésions ont été recueillies dans un débit de la rue de Flandre par le délégué Freulin.

Ce soir, une réunion générale aura lieu à 8 heures au cirque d'hiver, et il est à peu près certain que la grève y sera votée à l'unanimité.

Mais la grève des bouchers n'est nullement dirigée contre les bureaux de placement, comme celle des boulangers ; les bouchers qui espèrent entraîner dans le mouvement gréviste, les ouvriers charcutiers, réclament une réglementation des heures de travail et la journée ne dépassant pas douze heures, maximum.

### Une réunion mouvementée

Paris, 26 juin. — Ce soir a eu lieu, au Cirque d'Hiver, une réunion organisée par la Chambre syndicale des ouvriers bouchers.

Dès huit heures et demie, quatre mille assistants se pressent dans l'immense salle. Toutes les catégories d'employés : garçons d'abattoir aux blouses bleues, étaliers, commis ladreurs, etc., y sont représentés.

Au premier banc sont placés les patrons convoqués expressément,

L'ordre du jour portait la suppression des bureaux de placement et la réglementation des heures de travail.

## BOURSE DE PARIS

du samedi 27 juin

*(par voie télégraphique et par fil spécial)*

| Cours précéd. | VALEURS | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt. |
|---|---|---|---|---|
| | **Fonds d'État** | | | |
| 93 75 | 3 0/0 1891 | | | 93 70 |
| 95 07 1/2 | 3 0/0 | | | 95 .. |
| 105 10 | 4 1/2 0/0 1883 | | | 105 12 1/2 |
| 94 .. | Italien 5 0/0 | | | 93 85 |
| 18 60 | Turc 4 0/0 | | | 18 55 |
| 488 75 | Egypte 6 0/0 | | | 490 .. |
| 74 22 1/2 | Extérieure 4 0/0 | | | 74 |
| 93 ./. | Hongroie 4 0/0 | | | 93 90 |
| 46 05 | Portugais 3 0/0 | | | 46 20 |
| 95 3/16 | Consolidés anglais | | | 95 3/8 |
| 98 5/16 | Russe 1880 | | | .. ./. |
| .. | Russe 1889 | | | .. |
| .. ./. | Russe 1890 | | | .. ./. |
| | **Sociétés de crédit** | | | |
| 4465 .. | Banque de France | | | 4460 .. |
| 472 50 | Banque d'Escompte | | | 473 75 |
| 805 .. | Banque de Paris | | | 808 75 |
| 1272 50 | Crédit Foncier | | | 1270 .. |
| 377 50 | Crédit Mobilier | | | 380 .. |
| 800 .. | Crédit Lyonnais | | | 800 .. |
| 587 50 | Banque Ottomane | | | 583 75 |
| | **Chemins de fer** | | | |
| 1890 .. | Nord | | | 1885 .. |
| 1487 50 | Paris-Lyon-Méditer. | | | 1480 .. |
| .. | Orléans | | | 1515 .. |
| 645 .. | Autrichiens | | | 642 50 |
| 240 .. | Lombards | | | 230 .. |
| 311 25 | Nord Espagne | | | 311 25 |
| 318 25 | Saragosse | | | 315 .. |
| | **Valeurs diverses** | | | |
| 1407 50 | Gaz Parisien | | | .. |
| 50 .. | Métaux | | | 51 25 |
| 21 25 | Panama | | | 27 75 |
| 2782 50 | Suez | | | 2775 .. |
| | **Mines** | | | |
| 581 87 | [illegible] | | | 581 25 |
| 161 87 | [illegible] | | | 160 |
| [illegible] | [illegible] | | | |

## COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

*du 27 juin 1891*

| Cours précédent | VALEURS | Cours du jour |
|---|---|---|
| 94 45 ./. | 3 0/0 | 95 .. ./. |
| 93 80 ./. | 3 0/0 1891 | 93 50 ./. |
| 95 60 ./. | 3 0/0 amortissable | 95 50 ./. |
| 105 10 ./. | 4 1/2 0/0 1883 | 105 60 ./. |

## BOURSE DE LILLE

du samedi 27 juin

*PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL*

| VALEURS | COMPT. | COURS PRÉCED. |
|---|---|---|
| Lille 1860, remboursable à 100 fr. | | 111 25 |
| Lille 1863, remboursable à 100 fr. | | 106 .. |
| Lille 1865, remboursable à 500 fr. | | 516 |
| Lille 1877, remboursable à 500 fr. | | 517 50 |
| Lille 1884, obligatione de 400 fr., 200 payés | 413 50 | 413 25 |
| Lille 1887 | | 397 50 |
| Lille 1890 (libérée) | | 480 .. |
| Lille 1890 (non libérée) | | 481 .. |
| Armentières 1886 | | 500 .. |
| Armentières 1879 | | 1012 .. |
| Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans | | 47 50 |
| Tourcoing 1878 | | 495 |
| Amiens, remboursable à 100 fr. | | 113 50 |
| Département du Nord | 106 50 | 106 50 |
| Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie | | 1220 .. |
| Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce (act. anc.) | | 75 |
| » » (act. nouv.), 250 fr. p | | 255 |
| Caisse Platel et Cie | | 350 .. |
| Cie des Industries Textiles (Allart et Cie) | | 600 .. |
| Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés | | 440 .. |
| Compt comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr. | | 1200 .. |
| Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p | | 510 .. |
| Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés | | 2375 |
| Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p | | 435 |
| Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p | | .. |
| Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr | | 500 .. |
| Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix | | .. |
| Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr | | 150 .. |
| Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7) | | 40 .. |
| Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie | | .. |
| Delgutte et Cie | 540 .. | 540 .. |
| Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p | | .. |
| Biache-Saint-Vaast | | 3600 .. |
| Denain et Anzin | 230 .. | 230 .. |
| Obligations Nord | | .. |
| Fives-Lille, remboursables à 450 fr | | .. |
| Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300) | | 127 75 |
| Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr | | .. |
| Chemins de fer économiques du Nord | | 512 50 |

**CHARBONNAGES**

| | ACTIONS | Cours complets |
|---|---|---|
| Aniche (Nord) le 12e | | 17130 |
| Anzin 100e de denier | 5032.50 | 5043 75 |
| Béthune 1881 | | 510 |
| Béthune 1877 | | 448 |
| Bruay (Pas-de-Calais) | 15000 | 15000 |
| Bully-Grenay le 6e | 3300 | 3290 |
| Carvin | | 1825 |
| Courrières (10e) | | 4730 |
| Campagnac | | 460 |
| Crespin | | 310 |
| Douchy | 4600 | 4600 |
| Douai (libérée) 500 fr.) | | 501 |
| Dourges | | 9925 |
| Escarpelle (Nord) | | 8475 |
| Epinac | | 400 |
| Ferfay (Société anonyme) | | 850 |
| Lens | | 26300 |
| Liévin | 10100 | 10075 |
| Ostricourt | 578 75 | 580 |
| Meurchin | 5950 5965 | 900 |
| Marles 70 0/0 part d'ingénieur | | 25000 |
| Drocourt | | 3015 |
| Sincey-le-Rouvray | 23 75 | 15 |
| Thivencelles, Fresnes-Midi | | 200 |
| Vicoigne et Nœux | 21725 | 21700 .. |

## DERNIÈRE HEURE

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)*

### Les grèves de Paris. — Le pain ne manque pas

Paris, 27 juin. — Aucun incident grave à signaler dans la matinée. La préfecture se borne en ce moment à protéger les bureaux de placement et à assurer l'ordre à la sortie des nombreuses réunions des syndicats de l'Alimentation qui sont annoncées pour ces jours-ci.

D'après les renseignements fournis au ministère de l'Intérieur, les manutentions militaires sont organisées pour parer aux événements : quatre cent mille kilos de pain sont actuellement à la disposition du ministre de l'Intérieur, et les manutentions sont en mesure de livrer quinze cent mille kilos de pain dans les vingt-quatre heures.

### Conseil des ministres

Paris, 27 juin. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en Conseil, sous la présidence de M. Carnot.

M. Rouvier a soumis à la signature du président de la République un projet de loi sur les pensions civiles.

Ce projet repose sur le système des retenues des subventions de l'Etat et des déchéances formant tontine et fonds communs pour constituer les fonds individuels de chaque fonctionnaire et fournir une pension aux veuves et orphelins. Ce système, qui serait établi sur le modèle des caisses de retraites pour la vieillesse, avec capital de réserve, permettrait au fonctionnaire, soit de laisser à sa mort, un capital à ses héritiers, soit d'augmenter sa pension viagère en aliénant sa réserve.

Le projet comprend, en outre, des dispositions transitoires applicables aux fonctionnaires qui restent soumis au régime de la loi de 1853.

M. Develle a ensuite entretenu ses collègues de la question des primes destinées à encourager la culture du lin et du chanvre.

Le Conseil a pensé qu'il n'y avait pas lieu d'adopter le système des primes au quintal, que recommande la Commission des douanes, et qui entraînerait une dépense de 250,000 francs.

En conséquence, le ministre de l'agriculture maintiendra le projet qu'il a déposé et qui consiste dans l'organisation de champs de démonstration, de concours et dans la création d'une école d'industries textiles.

La dépense qui résulterait de ce dernier projet s'élèverait à 1.048,000 fr.

### M. Jack reprend sa correspondance

Londres, 27 juin. — M. Backert, président du comité de vigilance de Whitechapel, vient de recevoir une lettre, écrite dans le même style et signée de la même façon que les lettres déjà reçues par lui à la veille de chacun des derniers assassinats. En voici les termes : « Georgeyard, Whitechapel. Je vais de nouveau recommencer mes opérations dans le voisinage, et avant peu, si vous ou votre bande infernale tentez de me venir chercher où je suis, eh bien! avec l'aide de Dieu, je vous planterai un couteau dans le cœur.

Ainsi donc, soyez sur vos gardes, prenez vos précautions, et laissez-moi tranquille. Que la police me prenne, si elle peut, mais je la plains, car je n'ai jamais eu l'intention de me laisser prendre vivant. J'ai déjà failli être pincé deux fois. Bien à vous, Jack l'Eventreur. G. W. B. sont mes initiales. »

M. Backert a remis la lettre à la police.

### La terreur en Bulgarie

Sofia, 27 juin. — Les émigrés bulgares ont lancé une nouvelle proclamation invitant le peuple et l'armée à se soulever pour mettre fin au régime actuel qui ruine la Bulgarie. Cette proclamation a été saisie et le gouvernement prend des mesures de précaution afin d'empêcher un nouvel attentat.

Malgré les actives recherches faites jusqu'à présent, les assassins du ministre Beltcheff n'ont pas été découverts.

De nombreuses arrestations viennent encore d'être opérées.

### Complot extraordinaire de prisonniers

San-Francisco, 26 juin. — Les gardiens de la prison Saint-Quentin ont récemment découvert une grande quantité d'armes, de munitions et de vivres cachés dans l'enceinte de la prison. De plus amples recherches ont révélé l'existence d'un système complet de signaux parmi les prisonniers ne laissant aucun doute sur l'organisation d'un complot parfaitement organisé entre les 1,400 détenus pour se rendre maîtres des 15 gardiens et s'emparer de la prison.

Des mesures énergiques ont, depuis, été prises pour empêcher pareil fait de se renouveler à l'avenir.

### Répression de l'espionnage en Autriche

Vienne, 27 juin. — La *Nouvelle Presse libre* prévoit que le Reichsrath sera saisi d'une proposition tendant à rendre plus rigoureuses les dispositions de la loi sur l'espionnage. Ce sera la conséquence d'une tentative faite récemment par des déserteurs autrichiens, maintenant réfugiés dans la Pologne russe, et qui, à l'instigation, dit-on, d'officiers russes, auraient tenté de pénétrer chez le commandant du corps d'armée de Cracovie.

### Les scandales de Lorient

Lorient, 27 juin. — L'affaire de mœurs de Lorient prend les proportions considérables d'abord prévues. Le nombre des arrestations atteint déjà dix-sept, dont deux sages-femmes. Un médecin et plusieurs personnes de la haute société seraient compromis dans l'affaire.

De nombreuses arrestations sont imminentes.

### Le mouvement contre les étrangers en Chine

Sanghaï, 27 juin. — Le décret impérial qui ordonnait aux autorités locales de prendre part à la répression du mouvement contre les étrangers n'a produit aucun effet. La population continue à commettre des actes de violence que l'armée est impuissante à prévenir ou à réprimer. Le gouvernement chinois se trouvant dans l'impossibilité de protéger efficacement les étrangers, les puissances ont pris des mesures de précaution. En ce moment, vingt navires de guerre se trouvent dans les eaux du Yang-Tse-Kiang.

### Dans l'Afrique du Sud

Hambourg, 27 juin. — Une grande effervescence se produit parmi les indigènes de l'Afrique du Sud. Les Européens se réfugient dans les places fortes.

### L'Angleterre et l'Italie

Rome, 27 juin. — Voici le texte de l'interpellation de M. Cavallotti, qui sera discutée demain :

« Les soussignés demandent à interpeller le président du conseil, ministre des affaires étrangères, touchant les informations sur les rapports anglo-italiens, récemment discutées dans la Chambre des Communes et celles répandues dans la presse, relatives au renouvellement éventuel de la Triple-Alliance. »

### L'affaire de la mélinite

De la *Presse* :

« Divers membres du cabinet, et des plus influents, ont été sollicités pour obtenir que les débats relatifs à l'affaire de la mélinite devant la cour d'appel fussent rendus publics, mais ils se sont au contraire prononcés, chacun de leur côté pour le maintien du huis clos adopté devant le tribunal de première instance. L'un des ministres a même déclaré qu'il y avait des raisons d'Etat qui commandaient le système primitivement adopté par les premiers juges. »

### Le général Ladvocat

Du *Figaro* :

« Le bruit fait autour du nom du général Ladvocat attire l'attention du public sur l'organisation du commandement supérieur du vaste camp retranché de Paris. Voici quelques détails inédits à ce sujet.

» Le général Ladvocat occupe aujourd'hui le poste si important qui lui serait dévolu en temps de guerre. Commandant la place de Paris, commandant supérieur de la défense du camp retranché, membre des comités de l'infanterie, de l'artillerie et des poudres et salpêtres, il est adjoint désigné du gouverneur militaire qui comprendra, dès le premier jour de la mobilisation, la succession du général Saussier, généralissime désigné lui aussi.

» Le choix de ce successeur éventuel est des plus délicats. En temps de guerre, il faudra à la tête du gouvernement militaire de Paris un homme énergique auquel incombera une lourde responsabilité, le camp retranché constituant un immense centre d'approvisionnements pour nos armées de campagne.

» On sait, d'autre part, avec quelle facilité « s'emballerait » la population parisienne à la nouvelle du plus petit échec éprouvé à la frontière.

» Le général Campenon avait été choisi pour cet important commandement, qui est resté sans titulaire, croyons-nous, depuis la mort de l'ancien ministre de la guerre.

» Le choix du gouvernement se portera sans doute sur un autre général du cadre de réserve. »

### Les pompiers français à Londres

Londres, 27 juin. — Une belle réception avait été préparée, à Brighton, pour les pompiers français. Des brigades de pompiers de diverses localités du comté de Sussex les attendaient à la gare pour les conduire à la salle Madeira, où ils ont été présentés au maire et à sa femme ainsi qu'aux conseillers municipaux.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

*Séance du samedi 27 juin*

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du tarif général des douanes. La Chambre reprend la discussion du n. 114 (gommes). Réservé.

La Commission propose maintenant l'exemption pour les gommes exotiques; un droit de 20 fr. au tarif général et de 15 fr. au tarif minimum. La conclusion de la Commission, soutenue par l'amiral Vallon et combattue par M. Raynal, qui défend l'exemption aux deux tarifs, est repoussée ; l'exemption est prononcée.

La Chambre reprend la discussion du n° 130 (bois-merrains). La Commission propose, pour les merrains, 1 fr. 25 au tarif général et 0,75 au tarif minimum, sans faire de distinction entre les bois de chêne ou d'essences diverses.

## LES MARCHÉS A TERME

**BULLETIN DU JOUR**

27 juin.

ROUBAIX-TOURCOING. — Dans l'ensemble la cote a subi peu de changements. La tendance est calme.

On a enregistré 155,000 k. comme suit :

Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing. Buenos-Ayres type 1 :

Sur juillet, 30,000 kil. à 5,55; sur août, 5,000 à 5,57 1/2; sur septembre, 15,000 à 5,62 1/2, 5,000 à 5,60; sur octobre, 5,000 à 5,65; ensemble 110,000 kilos.

Caisse de liquidation de Tourcoing. — Buenos-Ayres type 1 : sur juillet 25,000 kil. à 5.50, 5,000 à 5.47 1/2.

Sur septembre 10,000 kil. à 5,55 ; sur novembre 5,000 kil. à 5,62 1/2 ; ensemble 45,000 kil.

ANVERS. — Les cours sont à peine soutenus. On a traité 15.000 kil. sur juillet et 15.000 sur septembre. Au total 30.000 kil.